

Intitulé

DEDPAD : Diplôme d'Etat de directeur de projet d'animation et de développement (DEDPAD)

Autorité responsable de la certification

- MINISTERE CHARGE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS (DELEGATION A L'EMPLOI ET AUX FORMATIONS)
Modalités d'élaboration des références :
Commission Professionnelle Consultative des Métiers du Sport et de l'Animation

Qualité du(es) signataire(s) de la certification

- Directeur régional de la jeunesse, des sports et des loisirs

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

Code NSF:

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le directeur de projet d'animation et de développement exerce son activité professionnelle dans les secteurs de l'animation, des sports, de la culture, de l'intervention sociale, du tourisme ou du développement local.
Il exerce des fonctions de conseil auprès des élus locaux ou de chefs de projet.
Il élabore un diagnostic permettant d'analyser les caractéristiques de son champ d'intervention et visant à définir des stratégies d'actions d'animation et de développement d'un territoire.
Il expertise, conçoit, conduit et évalue des projets et des dispositifs d'action d'animation et de développement d'un territoire.
Il exerce des activités variées de communication.
Il gère les ressources humaines de son entreprise et des projets de développement.
Il organise et évalue le système de travail et les personnels dont il a la responsabilité.
Il gère administrativement et financièrement une structure, des services, des projets.

Capacités ou compétences attestées :

Prendre en compte les éléments de la situation et leurs interactions pour traduire une perspective politique dans une stratégie d'intervention.
Conduire des politiques d'animation et de développement d'un territoire à partir d'analyses diagnostiques et d'un positionnement stratégique.
Maîtriser les connaissances et les méthodes de conception, de mise en œuvre et d'évaluation nécessaires à la conduite d'un projet d'action d'animation et de développement d'un territoire.
Optimiser son action à partir d'analyse des contraintes juridiques, administratives et financières de l'environnement et des enjeux globaux de l'évolution sociale.
Maîtriser les activités et les techniques de communication nécessaires à la construction et à la mise en œuvre d'un plan de communication externe et interne.
Maîtriser les techniques de gestion de ressources humaines et des moyens.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le directeur de projet d'animation et de développement exerce son activité professionnelle dans le cadre d'associations, d'entreprises relevant du secteur marchand ou dans la fonction publique territoriale.

Les secteurs d'activités sont multiples : l'animation, les sports, la culture, l'intervention sociale, les loisirs, le tourisme, le développement local...

Concepteur et gestionnaire de projets de développement.

Expert et conseiller des décideurs sur les politiques d'aménagement du territoire, la politique de la ville, les politiques sportives.

Directeur d'équipement, d'établissement ou de service d'intervention sociale.

Responsable de service des collectivités territoriales.

Codes des fiches ROME les plus proches : **23211**

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Capitalisation de la totalité des unités suivantes :

UCC1: Elaborer, à partir d'analyses diagnostiques, une stratégie d'animation et de développement d'un territoire dans les secteurs de la jeunesse, du sport, des loisirs.

UCC2 : Maîtriser les méthodes de conception, de mise en oeuvre et d'évaluation nécessaire à la réalisation d'un projet d'animation et de développement d'un territoire.

UCC3 : Communiquer.

UCC4 : Gérer les ressources humaines et organiser le système de travail.

UCC5 : Gérer administrativement et financièrement la mise en oeuvre d'un projet d'animation et de développement territorial. Gérer une structure, un service.

UCC6 : Prendre en compte les enjeux globaux de l'évolution sociale pour optimiser l'intervention professionnelle.

UCC7: Situer dans leur contexte et comprendre des pratiques professionnelles pour concevoir, mettre en oeuvre un projet d'animation et de développement, en rendre compte et en évaluer l'impact.

Ces unités de compétences capitalisables sont validées indépendamment les unes des autres.

Validité des composantes acquises : 5 ans

Conditions d'inscription à la certification	Oui	Non	Composition des jurys
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le directeur régional de la Jeunesse et des Sports et des Loisirs, ou son représentant membre du corps de l'inspection principale ; Le jury comprend à parts égales dans la limite de douze membres : - des membres de l'administration du ministère chargé de la Jeunesse et des Sports ; - des membres choisis parmi les organismes professionnels d'employeurs et salariés, - des enseignants - chercheurs et des formateurs. Le jury peut faire appel à des experts particulièrement qualifiés au regard des domaines de compétences visées, ceux-ci assisteront le jury dans leur tâche de validation des compétences, en émettant des avis techniques.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		idem

En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience	X		En cours

Liens avec d'autres certifications	Accords européens ou internationaux

Base légale

<p><u>Référence du décret général :</u> Décret n° 95-713 du 9 mai 1995.</p> <p><u>Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :</u> Arrêté du 2 décembre 1997.</p> <p><u>Référence du décret et/ou arrêté VAE :</u> Décret n°2002-615 du 26 avril 2002.</p>

Pour plus d'informations

<p><u>Statistiques :</u></p> <p><u>Autres sources d'information :</u> Ministère de la Jeunesse et des Sports Onisep Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ) CARIF</p> <ul style="list-style-type: none"> - http://www.cidj.com/ - http://www.intercarif.com/ - http://www.jeunesse-sports.gouv.fr/ - http://www.onisep.fr/
